



FEVRIER 2017

NIMES METROPOLE

## AVENUE DE LA GARE NOUVELLE DE NIMES- MANDUEL-REDESSAN ET ACCES MODES DOUX DEPUIS LA RD3

### DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

- À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET,
- À LA CESSIBILITÉ,
- À L'APPROBATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS D'URBANISME

### PIECE A - GUIDE DE LECTURE

Groupement Reichen et Robert Associés Architectes-Urbanistes – Atelier J.Osty Paysagistes – Arcadis – Alphaville programmiste - Oasiis BET Développement durable - R.Ribi & Associés BET Déplacements

Emetteur                      Arcadis  
Réf affaire Emetteur        14-000344  
Chef de Projet                Sébastien DUPUIS  
Auteur principal            Noëly GAGNIERE  
Nombre total de pages     7

Indice	Date	Objet de l'édition/révision	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par
A01	23/06/2016	Première diffusion	NGA	CFR	CFR
B01	28/06/2016	Reprise suite remarques client	NGA	CFR	CFR
C01	24/01/2017	Reprise pour enquête publique	NGA	CFR	CFR

**Il est de la responsabilité du destinataire de ce document de détruire l'édition périmée ou de l'annoter « Edition périmée ».**

Document protégé, propriété exclusive d'ARCADIS ESG.  
Ne peut être utilisé ou communiqué à des tiers à des fins autres que l'objet de l'étude commandée.

**PIECE A - GUIDE DE LECTURE DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

PIECE B - NOTICE EXPLICATIVE DU PROJET

PIECE C - CADRAGE REGLEMENTAIRE ET OBJETS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

PIECE D - NOTICE COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE R.112-4 DU CODE DE  
L'EXPROPRIATION

PIECE E - ETUDE D'IMPACT

PIECE F-1 - DOSSIER D'EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000

PIECE F-2 - ATLAS CARTOGRAPHIQUE DU DOSSIER D'EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE  
NATURA 2000

PIECE G - DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

PIECE H-1 - DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE MANDUEL

PIECE H-2 - AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE SUR LE DOSSIER DE MECDU

PIECE H-3 - PROCES VERBAL DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT

PIECE H-4 - MEMOIRE EN REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE

PIECE I - BILAN DE LA CONCERTATION

PIECE J - AVIS EMIS SUR LE PROJET OBLIGATOIRES PAR UN TEXTE LEGISLATIF OU  
REGLEMENTAIRE

## Table des Matières

1 Contexte du projet	5
1.1 Objet des travaux et localisation	5
1.2 Procédures auxquelles le projet est soumis	5
2 Sommaire général et structure du dossier	6
3 Conseils aux lecteurs	7

## 1 CONTEXTE DU PROJET

### 1.1 Objet des travaux et localisation

L'opération aujourd'hui soumise à enquête publique est l'aménagement des voies d'accès (avenue de la gare et réaménagement de la RD3 jusqu'à la RD999) à la future gare LGV de Nîmes-Manduel-Redessan, sur les communes de Manduel et Redessan, dans le département du Gard (30).

Le périmètre de l'enquête comprend la réalisation de la nouvelle voie d'accès dénommée « Avenue de la Gare », son raccordement à la RD3 existante, les installations annexes, les installations nécessaires au chantier et le réaménagement des abords après les travaux. Il comporte également le réaménagement de la RD3.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, la maîtrise d'œuvre par le groupement Reichen et Robert Associés Architectes-Urbanistes – Atelier J.Osty Paysagistes – Arcadis – Alphaville programmiste - Oasiis BET Développement durable - R.Ribi & Associés BET Déplacements.

Ce projet a des liens fonctionnels étroits avec le projet de création de la nouvelle gare LGV porté par SNCF Réseau qui fait l'objet d'un dossier d'enquête publique spécifique.

Le projet est décrit en détails dans la notice explicative, pièce B du présent dossier d'enquête.

### 1.2 Procédures auxquelles le projet est soumis

L'enquête publique constitue une démarche préalable et nécessaire à la mise en œuvre du projet. Elle permet de porter le projet d'aménagement à la connaissance du public, et à ce dernier, de faire part de ses observations. Elle a donc pour objectif d'informer et d'éclairer le public sur la nature, les motifs du projet et les modalités de sa réalisation et de permettre au plus grand nombre possible de personnes de faire connaître leurs remarques et ainsi d'apporter des éléments d'information utiles à l'appréciation exacte du projet.

L'enquête publique unique de l'aménagement des voies d'accès (avenue de la gare et réaménagement de la RD3 jusqu'à la RD999) à la future gare LGV de Nîmes-Manduel-Redessan est réalisée dans les cadres suivants :

- L'utilité publique de l'opération ;
- Les opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Manduel ;
- L'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité des parcelles constituant l'emprise de l'opération).

## 2 SOMMAIRE GENERAL ET STRUCTURE DU DOSSIER

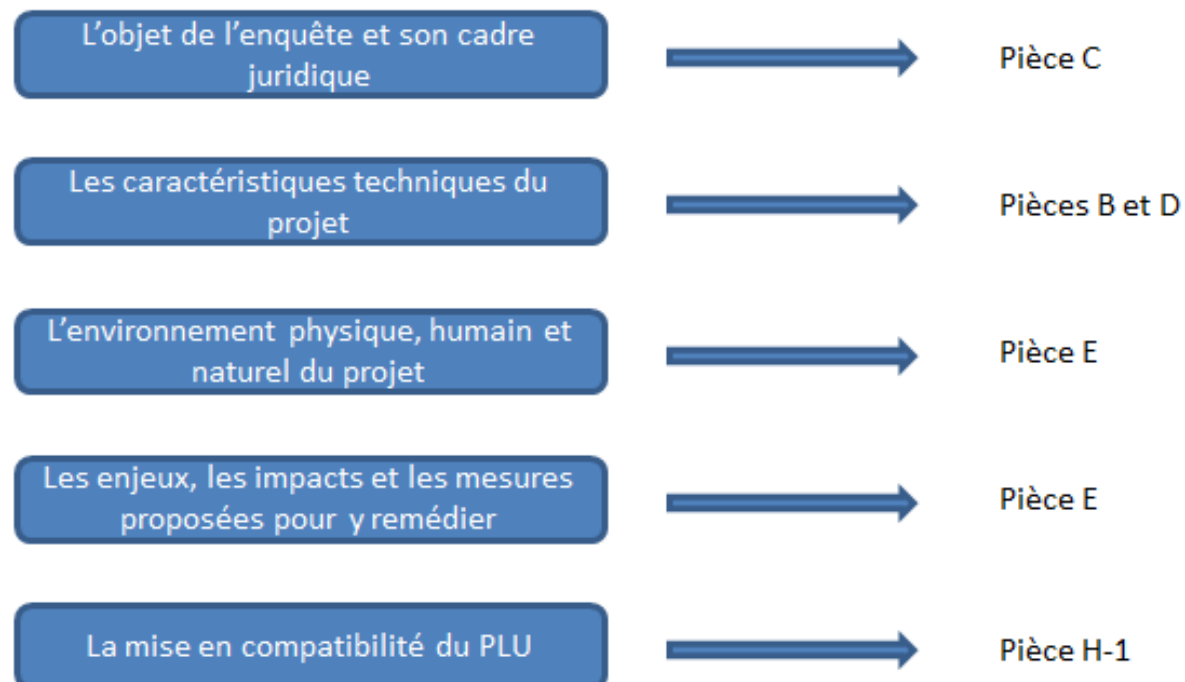
Le présent dossier soumis à enquête publique unique comporte les pièces ou éléments exigés au titre de chacune des enquêtes initialement requises. Aussi, le dossier s'organise de la manière suivante :

COMPOSITION DU DOSSIER	
<b>PIECE A - GUIDE DE LECTURE DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE</b>	
<b>PIECE B</b> NOTICE EXPLICATIVE DU PROJET (Notice, caractéristiques principales des ouvrages les plus importants, estimation des dépenses)	Décrit, à partir du contexte du projet, ses objectifs, l'historique des études et des étapes antérieures, les raisons du choix du tracé présenté à l'enquête publique, et dresse une présentation synthétique des caractéristiques techniques et environnementales.  Cette pièce présente une synthèse de ces éléments, le détail étant présenté dans l'étude d'impact (Pièce E).
<b>PIECE C</b> CADRAGE REGLEMENTAIRE ET OBJETS DE L'ENQUETE PUBLIQUE	Présente l'objet de l'enquête, le cadre réglementaire, le contenu et l'organisation générale du dossier.  Cette partie présente l'ensemble des procédures auxquelles le projet est soumis et leur articulation.
<b>PIECE D</b> NOTICE COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE R.112-4 DU CODE DE L'EXPROPRIATION	Cette pièce présente notamment le plan de localisation du projet ainsi que les plans des aménagements.  La pièce présente également les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants et le coût du projet.
<b>PIECE E</b> ETUDE D'IMPACT	Apprécie les conséquences du projet sur l'environnement et présente les mesures mises en œuvre.  Cette pièce présente notamment les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Auteurs des études ;</li> <li>- Situation du projet ;</li> <li>- Présentation de l'opération, comportant une analyse des différentes variantes du projet qui ont été étudiées et présentation au travers d'une analyse multicritères des raisons pour lesquelles le projet sous sa forme définitive a été retenu. Le projet retenu est ensuite présenté dans le détail. ;</li> <li>- Analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ;</li> <li>- Analyse des effets du projet sur l'environnement et la santé et mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les impacts ;</li> <li>- Synthèse des effets, mesures et modalités de suivi des mesures ;</li> <li>- Estimation des dépenses en faveur de l'environnement et de la santé ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse spécifique pour les infrastructures de transport, comportant une évaluation des consommations énergétiques et l'analyse des coûts collectifs des pollutions et nuisances et des avantages induits pour la collectivité ;</li> <li>- Compatibilité du projet avec les documents de planification ;</li> <li>- Analyse des méthodes d'évaluation utilisées, justification des choix méthodologiques et difficultés rencontrées.</li> </ul>
<b>PIECE F-1</b> DOSSIER D'EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000	Cette pièce présente l'analyse des incidences du projet sur le site Natura 2000 « Costières Nîmoises »
<b>PIECE F-2</b> ATLAS CARTOGRAPHIQUE DU DOSSIER D'EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000	Cette pièce présente les cartographies associées à la Pèce F-1
<b>PIECE G</b> DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE	Cette pièce identifie les parcelles à acquérir ainsi que leurs propriétaires.
<b>PIECE H-1</b> DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE MANDUEL	Ce document montre les modifications à apporter au Plan Local d'Urbanisme de Manduel pour assurer la compatibilité du projet avec le règlement et le plan de zonage.
<b>PIECE H-2</b> AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE SUR LE DOSSIER DE MECDU	Cette pièce présente l'avis de l'autorité environnementale remis sur l'évaluation environnementale du dossier de MECDU
<b>PIECE H-3</b> PROCES VERBAL DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT	Cette pièce présente le procès-verbal de réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées
<b>PIECE H-4</b> MEMOIRE EN REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE	Cette pièce présente le mémoire en réponse produit par le maître d'ouvrage suite à la réception de l'avis de l'autorité environnementale
<b>PIECE I</b> BILAN DE LA CONCERTATION	Ce document reprend le bilan de la concertation de 2016. Il rend compte des modalités mises en œuvre pour la concertation, des résultats en termes de participation et des remarques formulées par les différents acteurs et citoyens pendant la période de concertation.
<b>PIECE J</b> AVIS EMIS SUR LE PROJET OBLIGATOIRES PAR UN TEXTE LEGISLATIF OU REGLEMENTAIRE	Comprend notamment les avis de l'Autorité Environnementale, de l'INAO et du ministre de l'agriculture

### 3 CONSEILS AUX LECTEURS

Vous recherchez des informations sur :



**Consultez le sommaire détaillé pour identifier les éléments se référant aux problématiques qui vous intéressent.**

#### SI VOUS SOUHAITEZ ALLER A L'ESSENTIEL

Nous vous conseillons de lire à minima :

- le résumé non technique de l'étude d'impact (Pièce E).
- le plan général des travaux (Pièce D).
- l'enquête parcellaire (Pièce G).